



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Secrétariat général
Service des personnels enseignants
de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des affaires contentieuses
et disciplinaires
des premier et second degrés
n°

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Paris, le **26 SEP. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Monsieur Kai Terada

Objet : votre recours hiérarchique contre une mesure de suspension à titre conservatoire

Vous m'avez saisi d'un recours hiérarchique dirigé contre l'arrêté du 30 août 2022 par lequel la rectrice de l'académie de Versailles vous a suspendu de vos fonctions à titre conservatoire sur le fondement de l'article L. 531-1 du code général de la fonction publique.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen de ce recours hiérarchique et de l'ensemble des éléments que vous y présentez, j'ai décidé d'y faire droit.

C'est pourquoi je retire, par la présente, l'arrêté du 30 août 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse et par délégation
Le directeur général des ressources humaines

Vincent SOETEMONT